



Conseil sur le domaine dintilhac suite à un accident de travail

Par Minimotard79

Bonjour

Voici la situation

Ma femme est en arrêt pour accident de travail depuis le 1/09/2018

Elle a eut une opération pour ligaments croisés et fissure du ménisque côté gauche (genoux qui avait déjà été opéré en 1999 pour les ligaments croisés sans conséquences par la suite) ce qui a provoqué de la neuro algodistrophie

Elle doit repasser un irm car il suppose que le ménisque n a pas tenu donc suspicion d une nouvelle operation

Elle a des difficultés à se déplacer une jambe qui gonfle presque en continu avec tout les problèmes que ça engendrent

Obligation d achat d une voiture automatique pour avoir un minimum d autonomie

On nous a dit qu elle pouvait avoir un recours avec la nomenclature dintilhac

Serait il possible d avoir des conseils sur la marche à suivre et savoir si ça vaut vraiment le coup de lancer une procédure

Merci d avance pour vos réponses

Par ESP

[url=https://www.preziosi-handicap.org/fr/lexique-juridique/id-145-nomenclature-dintilhac]https://www.preziosi-handicap.org/fr/lexique-juridique/id-145-nomenclature-dintilhac[/url]

Bonsoir

Votre question touche à un domaine assez pointu. Je vous conseillerais de voir un avocat spécialisé.